

L'ENSEIGNEMENT de l'ARABE en ESPAGNE

Répondant bien volontiers, à l'invitation que la Société historique m'a fait l'honneur de m'adresser, je me propose, dans le présent article, de donner aux lecteurs de la *Revue Africaine* quelques indications sommaires sur la façon dont sont organisées actuellement en Espagne les études relatives à la langue arabe ainsi qu'à la sociologie et à l'histoire de l'Islam.

Jusqu'en 1907, il n'existait qu'un seul cours d'arabe littéral (1) dans quatre universités, Madrid, Saragosse, Séville, Grenade (à la suite d'une réforme ultérieure, Madrid, Barcelone, Salamanque, Grenade). Ce cours professé à la faculté de philosophie et lettres (section de littérature) se limitait nécessairement à une initiation superficielle aux rudiments les plus élémentaires de la grammaire et de la langue écrite ; la brièveté de sa durée (d'octobre à mai inclusivement) ne permettait pas d'y consacrer plus de cent cinquante leçons. Grâce à une sélection soigneusement faite par le professeur des lois les plus importantes de la morphologie et de la syntaxe

(1) Il a existé aussi jusqu'à l'année dernière, à l'Université centrale de Madrid, un cours d'*Histoire de la civilisation des Juifs et des Musulmans*, obligatoire pour les candidats au doctorat de la faculté de philosophie et lettres (section d'histoire). Mais, comme dans cette section on ne fait pas d'études philologiques, le cours se réduisait à l'explication de manuels de vulgarisation sans caractère technique spécial, puisque les élèves n'avaient reçu aucune préparation arabe ou hébraïque. Depuis lors, ce cours a été remplacé par un *Cours de littérature arabe-espagnole*, complétant, pour les candidats au doctorat de la section de littérature le cours de langue arabe.

de l'arabe littéral, grâce à l'exclusion absolue des nuances et des particularités exceptionnelles, la majorité des étudiants arrive à traduire des textes vocalisés ; seule une petite minorité, formée tout au plus de deux élèves, parvient à lire et à traduire des textes sans voyelles. Même dans ces étroites limites, cet enseignement ne donne pas de résultats positifs pour la formation et l'affermissement de vocations arabisantes. En effet, leur cours terminé, les étudiants ne se trouvent plus, dans la suite de leurs études, obligés de se rappeler le peu qu'ils ont appris et de prouver qu'ils ne l'ont pas oublié. Les programmes de la section de littérature ne font aucune place à l'arabe, sauf pour le doctorat, où l'une des matières était jusqu'à ces derniers temps la grammaire comparée des langues sémitiques. Toutefois, comme le titre de docteur est exigé seulement des candidats à une chaire d'université, bien peu se soucient d'étudier cette matière. D'autre part, le nombre des étudiants suivant les cours d'arabe a toujours été très réduit (il ne dépasse pas 12) parce que la section de littérature, à laquelle ces cours sont rattachés, n'a d'autres débouchés que certaines chaires de lycées ou d'Université. Mais, à supposer même que les élèves fussent en nombre et eussent tous poursuivi leurs études d'arabe avec le maximum de profit, on n'obtiendrait jamais d'autre résultat que de former des traducteurs d'arabe écrit aptes aux investigations historiques. Sans être méprisable, ce résultat est, pourtant, évidemment incomplet. La possession parfaite d'une langue telle que l'arabe, dont la prononciation vulgaire ne correspond pas à l'écriture, exige quatre apprentissages bien distincts : 1° la traduction de textes écrits en arabe ; 2° la traduction en arabe de textes d'une autre langue ; 3° l'interprétation de l'arabe parlé ; 4° la conversation correcte dans cet idiome. Le premier de ces résultats peut seul être obtenu dans l'unique cours universitaire institué pour former des érudits capables de

faire des recherches sur l'Islam espagnol. Mais les trois autres, ne sont pas atteints et, cependant, ils sont indispensables pour l'intervention et la pénétration européenne en pays musulman, pour la formation d'interprètes, de consuls, de diplomates, de maîtres d'école indigènes, de professeurs de médersas, d'assesseurs judiciaires, d'officiers d'administration etc.

Une voix autorisée s'est élevée, voilà quelque quatorze ans, pour appeler l'attention des gouvernants sur cette lacune et sur les dangers d'une pareille imprévoyance, au cas où, dans un avenir prochain, l'Espagne serait appelée par la diplomatie européenne à intervenir au Maroc. A partir de 1901, le professeur Ribera publia sur ce sujet, avec la compétence que lui donnait sa spécialisation en ces matières, diverses études dans la *Revue d'Aragon* (1). Il proposait, comme remède urgent, la création d'un centre d'études arabes, où serait organisé rapidement l'enseignement spécial de toutes les disciplines philologiques, historiques et sociologiques indispensables à la formation du personnel administratif, appelé à participer à une action marocaine future. Ses exhortations ne furent pas vaines. M. Maura et le gouvernement conservateur qu'il présidait en 1904, accueillirent le projet avec enthousiasme. Un décret royal du Ministère de l'instruction publique, en date du 6 septembre de la même année (2), institua à Madrid un « *Centre d'arabisants* » avec facultés autonomes au point de vue du régime intérieur, quoique sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique et sous le patronage de ce ministère et de ceux des

(1) Editée à Saragosse de 1900 à 1905. Les deux études principales du professeur Ribera sur ce sujet ont paru au tome III de la *Revista* año 1902, pags. 263 y 445 : « El Ministro de Instruccion Publica en la cuestion de Marruecos ». — « El Ministro de Estado en la cuestion de Marruecos. »

(2) Le texte de ce D. R. se trouve dans l'*Anuario legislativo de instruccion publica correspondiente à 1904* (Madrid, 1905), pags. 554-559.

Affaires étrangères et de la Guerre. Le rôle de ce nouvel organisme était le suivant : l'étude érudite et actuelle de l'Islam, spécialement de l'Islam espagnol et marocain, y serait poursuivie en deux périodes de durée indéterminée. L'une, la période préparatoire serait consacrée à la langue arabe écrite et parlée et aux dialectes berbères, instruments indispensables d'investigation et d'intervention en pays musulman ; l'autre, serait réservée à des travaux positifs de recherche scientifique sur l'Espagne musulmane et d'explorations sociologiques sur les institutions actuelles du Maroc. Le résultat de ces études serait consigné dans un *Bulletin semestriel* et, en outre, dans des publications plus étendues paraissant à des dates indéterminées. Un Musée et une Bibliothèque complèteraient les instruments du travail de cabinet. On prévoyait aussi la création ultérieure au Maroc, d'autres centres d'études, filiales de celui de Madrid, comme aussi la création d'écoles espagnoles pour Musulmans et Juifs. Le personnel qui se formerait au *Centro de Arabistas*, obtiendrait un certificat d'aptitude, que les ministères d'Etat, de la Guerre et de l'Instruction publique pourraient exiger comme garantie d'aptitude à l'obtention des fonctions administratives, diplomatiques et techniques au Maroc.

L'instabilité gouvernementale empêcha ce projet d'aboutir. Au mois de décembre 1904, le cabinet Maura fut remplacé par un autre, qui en abandonna complètement l'idée.

Depuis cette date jusqu'à présent, la question du Maroc est devenue de jour en jour plus aiguë et l'attention des gouvernants a été aussi de plus en plus sollicitée par la nécessité de préparer l'intervention inévitable. A la vérité, personne ne se préoccupa de compléter l'enseignement des langues et des institutions islamiques d'une façon organique et définitive. Quelques tentatives sporadiques, timides et peu systématiques furent seulement faites par le gouvernement libéral en 1907. On créa des

chaires d'arabe vulgaire dans les écoles de commerce de Barcelone, Valence, Malaga, Cadix, Palma de Majorque et Santa Cruz de Ténériffe (1), mais sans caractère obligatoire et sans que l'étude de l'arabe servît officiellement de titre d'aptitude aux fonctions administratives spéciales. Dans ces conditions, un échec était facile à prévoir, et, de fait, dans presque toutes ces écoles les chaires d'arabe vulgaire n'eurent pas d'élèves et n'en ont pas. Mais, quand bien même il n'en eût pas été ainsi, quand bien même ces chaires eussent attiré un grand nombre d'élèves, le résultat en serait resté problématique, parce qu'elles souffrent d'un vice essentiel. Celui-ci a ses racines dans le préjugé si répandu, qu'il existe un arabe vulgaire marocain, qu'on peut enseigner et apprendre hors du Maroc, sans le secours préalable de l'idiome littéraire, et cet arabe marocain, servira, croit-on, aux commerçants espagnols d'instrument de communication avec les Marocains.

Il est clair que la méthode directe, si vantée de notre temps, pour l'étude des langues vivantes, est utile aux fins de la vie sociale (mais non à celles de l'érudition et de la philologie) ; elle équivaut en effet (quoique seulement en partie) à l'apprentissage réel et inconscient de la langue familiale par les enfants dans leur patrie. Cependant le cas de l'arabe vulgaire marocain est très distinct : la différence si profonde, qui existe dans ce dialecte entre le mot parlé et le mot écrit et la suppression de la majeure partie des voyelles dans l'écriture font qu'il est à peu près impossible de le bien apprendre par la méthode directe hors du pays où on le parle. C'est une difficulté analogue à celle qu'on éprouverait en prétendant apprendre bien l'Anglais hors de l'Angleterre, de vive

(1) En 1910, on a créé une autre chaire à l'Ecole de Commerce de Madrid et, en 1913, une autre à l'Ecole centrale des langues. Cette dernière n'est pas encore établie de façon définitive, mais seulement confiée à un suppléant.

voix et avec le secours d'exemples écrits en anglais mais sans les voyelles. Toutes les nuances vocaliques de la morphologie, si essentielles dans les langues sémitiques, perdent leur fixité avec la méthode directe isolée de l'écriture. D'autre part, le bagage verbal, que l'on peut acquérir par cette méthode, est toujours très limité, puisqu'il se réduit à celui que possèdent le maître et le répétiteur. L'élève veut-il augmenter ce bagage par lui-même, il lui faut consulter les dictionnaires arabes qui, rédigés comme ils le sont par ordre de racines et non par mots, exigent, au préalable, la connaissance de la morphologie grammaticale des mots, pour en extraire la racine. Pour toutes ces raisons bien connues des arabisants, toute étude des dialectes vulgaires, que n'a pas précédée ou que n'accompagne pas celle de la grammaire de l'arabe littéral, est vouée à un échec. Ajoutons-y, dans le cas qui nous occupe, une raison de plus grand poids encore. Si l'arabe vulgaire du Maroc est enseigné dans les écoles de commerce, c'est à titre d'instrument de communication mercantile et, de préférence, pour rédiger et interpréter les documents et papiers de commerce. Or, personne n'ignore que l'arabe écrit est un logogriphe indéchiffrable sans la clé grammaticale et d'autant plus indéchiffrable qu'il est plus incorrect. Quiconque possède la clé grammaticale du latin classique interprètera avec plus ou moins de peine mais avec succès un document quelconque rédigé en latin vulgaire ou en un dialecte roman populaire, ce document fût-il rempli d'incorrections. Il acquerra en même temps une facilité exceptionnelle pour apprendre en peu de temps n'importe quelle langue néo-latine, italien, espagnol, français ou portugais. Cette comparaison est à peu près aussi exactement applicable aux rapports de l'arabe littéral avec les dialectes vulgaires. A tout le moins diverses observations, peu nombreuses mais typiques, nous permettent d'affirmer qu'une fois l'arabe grammatical ou écrit bien connu, quelques mois de résidence au Maroc suffisent pour acquérir la pratique de

l'arabe parlé. En revanche la connaissance préalable de la seule langue parlée semble rendre les règles grammaticales de l'arabe écrit plus difficiles à apprendre. Tous ces motifs donnent lieu de douter du succès des chaires d'arabe vulgaire créées dans les écoles de commerce, si l'enseignement n'en est ramené aux rudiments de l'arabe grammatical complétés immédiatement par la pratique, c'est-à-dire par la conversation avec les indigènes.

Ce préjugé de l'arabe vulgaire, qui a inspiré la création des chaires en question, s'est propagé en Espagne, tout comme il s'était répandu en France durant les premières années de l'occupation de l'Algérie. Bien suggestives sont à cet égard les pages ironiques de Bresnier dans son *Cours de langue arabe* ; on les croirait écrites pour les Espagnols d'aujourd'hui. La seule différence est qu'en Espagne, les arabisants érudits ne méprisent pas, comme le faisaient certains Français l'étude de la langue parlée. En revanche les « *vulgaristes* » observent la même attitude dédaigneuse à l'égard de la grammaire littérale, qu'ils s'obstinent à qualifier de pédanterie scientifique.

C'est le même critère qui a déterminé la création de chaires d'arabe vulgaire dans d'autres institutions officielles ou privées, celles-ci subventionnées par le gouvernement. Ainsi les *Centres hispano-marocains*, institution créée il y a déjà quelques années, pour développer les relations commerciales entre l'Espagne et le Maroc ont installé des écoles d'arabe vulgaire à Madrid, Barcelone, Valence, Saragosse ; l'*Athénée* de Madrid a organisé dans ses cours supérieurs le même enseignement ; l'*Ecole supérieure de guerre*, l'*Académie d'infanterie de Tolède*, et autres institutions analogues (1) ont entretenu ou entre-

(1) A Ceuta et à Melilla existent aussi des cours d'arabe vulgaire et de rifain pour les militaires. J'en ignore l'organisation et la méthode ; mais il est permis de supposer que l'enseignement s'y inspire du même critère exclusif de l'arabe littéral ; les effets, toutefois, en sont peut-être moins défavorables, par suite des rapports constants avec les indigènes.

tiennent des chaires d'arabe vulgaire du même genre réfractaires à toute influence littéraire. Certains de ces cours sont fréquentés pendant les premiers mois par une jeunesse nombreuse et enthousiaste illusionnée par l'espérance d'un résultat brillant et rapide ; mais, bien avant la moitié du cours, le nombre des étudiants se réduit à six ou sept. La méthode empirique employée pour l'enseignement (1) décourage vite les plus enthousiastes, parce qu'elle ne leur permet pas d'apprendre l'arabe écrit, dont l'acquisition exige de longues années, pas plus qu'elle ne leur donne la pratique de la conversation, pour laquelle des rapports continuels avec les Marocains sont indispensables. Aussi toutes ces écoles, lorsqu'elles ne sont pas officielles, se ferment promptement en présence de l'indifférence des élèves qui ne tardent pas à les abandonner.

Depuis l'année 1907 existe une institution officielle, ayant pour objet, comme l'indique son nom de *Junte pour le développement des études et recherches scientifiques*, d'encourager et de protéger les études scientifiques poursuivies par les Espagnols en Espagne et au dehors par l'attribution de bourses d'études à l'étranger et l'organisation d'institutions nouvelles de recherche ou l'allocation de subventions à ces institutions. L'une d'elles, le *Centre d'Etudes historiques*, qui fonctionne depuis 1910, ressemble beaucoup à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris. Les élèves, peu nombreux et choisis parmi ceux qui ont terminé leurs études universitaires, s'exercent à la technique de l'investigation historique en collaborant avec les professeurs. Dans ce *Centre* existent, depuis 1911, deux chaires affectées aux études arabes : l'une a pour objet les institutions poli-

(1) On adopte en général la grammaire du P. Lerchundi *Rudimentos del arabe vulgar*, manuel utile et commode pour le lecteur déjà initié à la langue écrite, mais insuffisant, comme tous les ouvrages de ce genre pour les débutants, hors du Maroc.

tiques et sociales de l'Espagne musulmane, l'autre l'histoire de la philosophie et de la théologie dans l'Islam espagnol. On s'efforce, dans ces deux cours, de rattacher autant que possible les sujets de recherches historiques à l'étude actuelle du Maroc et, aussi, de compléter l'apprentissage de la langue littéraire par celui des dialectes marocains (1).

Le ministère d'Etat (ministère des affaires étrangères) a créé, en 1912, un *Institut libre d'enseignement pour la carrière diplomatique et consulaire et centre d'études marocaines*, fonctionnant sous la surveillance et dans les locaux de l'Académie royale de jurisprudence. La section des Etudes marocaines est divisée en deux cours, entre lesquels se répartissent les matières suivantes: 1^{er} cours:

(1) Les travaux publiés jusqu'à présent par les deux sections du *Centro de estudios historicos*, sont les suivants: *Manuscritos arabes y aljamiados de la biblioteca de la Junta*. Noticia y extractos por los alumnos de la seccion arabe bajo la direccion de J. Ribera y M. Asin. Madrid, 1912, in-8, xxix 320 pags. y 18 facsimiles. (Cfr. RMM, xix, 311; JA, 1913, n° 3, pag. 694).

Textos arabes en dialecto vulgar de Larache, publicados con transcripcion, traduccion y glosario por M. ALARCON y SANTON. Madrid, 1913, in-8°, xvi-102 pags. (Cfr. RMM, xxii, 328; J A, 1913, n° 2, pag. 387; A Q R, julio 1913.)

Particion de herencias, entre los musulmanes del rito malequi, con transcripcion anotada de dos mss. aljamiados, por J. A. SANCHEZ FÉREZ, Madrid, 1914, in-8°, xvi-312 pags., y 4 cuadros auxiliares.

El original arabe de « la Disputa del asno contra Fr. Anselmo Turmeda, por M. ASIN PALACIOS, Madrid, 1914, in-8°, 56 pags.

Sont à l'impression les travaux suivants :

Miscelanea de estudios arabigos (historia, numismatica, bibliografia, filologia, etc.) por varios colaboradores.

Historia de los cadies de Cordoba, del Jozani; texto arabe con traduccion espanola, anotada y precedida de un estudio sobre la institucion del cadiazgo en Espana, por J. RIBERA TARRAGO.

El sistema filosofico-teologico de Abenhazam el Cordobès (siglo XI), seguido de la version espanola de sus *Confesiones*, por M. ASIN PALACIOS.

Vida religiosa de los moriscos, segun las fuentes aljamiadas y cristianas, por P. LONGAS.

La logica de Abentumlus de Alcira (siglo XIII); texto arabe con traduccion espanola, por M. ASIN PALACIOS.

arabe vulgaire ; géographie et histoire du Maroc ; législation douanière. 2^e cours : arabe littéral, systèmes de colonisation en Afrique ; institutions judiciaires des peuples musulmans et spécialement de l'empire marocain.

Enfin, le même ministère d'Etat a créé, en 1913, une *Junta de l'Enseignement au Maroc* chargée de conseiller le gouvernement dans toutes les questions relatives à l'organisation future des écoles indigènes et à la préparation technique du personnel administratif pour la zone espagnole du Maroc.

Toutes ces institutions fragmentaires et inorganiques dues aux gouvernements qui se sont succédés depuis 1907, ne rappellent que de loin l'institution organique proposée par le professeur Ribera, le *Centro de Arabistas*, fondé par le cabinet Maura en 1904 et que les cabinets suivants s'empressèrent d'abandonner. A cette date, l'occasion était encore opportune pour préparer les instruments propres à l'intervention au Maroc, grâce à une organisation systématique des diverses institutions d'enseignement qui, sous le double aspect théorique ou érudit, et pratique ou sociologique, pouvaient concourir à cette fin. Aujourd'hui, il est déjà beaucoup plus difficile de regagner le temps perdu depuis dix ans ; surtout, il est à peu près impossible de créer quelque chose de neuf et d'organique pour remplacer les institutions existantes, qui toutes se considèrent, et c'est naturel, comme définitives et intangibles par le fait seul qu'elles existent.

Madrid, mars 1914.

MIGUEL ASIN PALACIOS,

Professeur d'arabe à l'Université Centrale.
